**1895 : de CLERMONT-FERRAND à MUNSTERBILZEN en BELGIQUE.**

C'est en 1895 que Notre Révérende Mère Augustine BATTUT, Supérieure Générale de la Congrégation, se décida à faire une fondation en Belgique et à répondre ainsi aux désirs exprimés depuis longtemps déjà par la Maison-Mère. C'est avec le Révérend Père DESRIBES, supérieur des Missions africaines de Richelieu que le projet pris forme.

[…] Notre Révérende Mère se laissa persuader et partit à la fin de mai avec Mère Marie-Angéline SAIGNOL, Assistante Générale de la Congrégation. Elles se rendirent directement à Keer et y reçurent une cordiale hospitalité.

Le lendemain, le Révérend Père DESRIBES les mena voir les trois propriétés qui lui avaient paru leur convenir et dont l'une était située près d'Aix-la-Chapelle (en Allemagne).

Mais celle qui leur plut davantage fut le Stift (= l'Abbaye) de MUNSTERBILZEN. Ce fut le curé du village, Mr ERKENS, qui leur fit visiter l'ancienne abbaye. Elle avait bien changé d'aspect depuis la Révolution française ; mais la demeure de l’Abbesse était encore en bon état, ainsi que quelques dépendances » et l’enclos comprenait encore près de deux hectares. Il y avait donc làl'espace nécessaire pour une communauté et même pour un Asile d'aliénées.

Mr ERKENS dit à nos Mères que le Stift appartenait au Baron de LAMBERTS qu'il en voulait une quarantaine de mille francs, mais qu'il était persuadé qu'il le céderait à un prix moindre à des religieuses.

Mr ERKENS gagna tout de suite la sympathie de nos Mères par son air franc et ouvert et ses protestations non équivoques de dévouement. Il n'oublia rien pour les décider à s'établir dans sa paroisse, leur vanta le bon esprit de la population et leur dit que, si elles ouvraient une école, tous les enfants déserteraient celle de l'institutrice dont on n'était pas satisfait. Enfin, il ajouta que la fondation d'un Asile d'aliénées serait à la fois une bonne œuvre et une ressource, non seulement pour la Maison de MUNSTERBILZEN, mais pour nos Etablissements de France.

[…] Nos Mères revinrent satisfaites de leur voyage, et à peu près décidées à donner suite au projet de fondation, s’il était approuvé par S.G. Mgr Belmont, Evêque de Clermont, par le Conseil d'administration et par les Sœurs de la Maison-Mère.

D'ailleurs les évènements politiques de la France ne semblaient-ils pas inviter à faire une fondation à l'étranger ? La persécution fiscale commençait à sévir, on parlait beaucoup du fameux projet de loi sur les associations ; or, si ce projet devenait une réalité, ne serait-ce pas la dissolution des Congrégations religieuses et n'était-ce pas alors de la simple prudence d'avoir à l'étranger une Maison où se conserveraient nos chères traditions pendant la crise qui se préparait ?

Mais un point noir restait à l'horizon : où trouver les 40 000 francs nécessaires à l'acquisition du Stift ? Était-il à propos d'augmenter la dette, déjà bien lourde, de la Congrégation ? Mère Ste Agathe Dupuy de la Grand'Rive, nommée vers cette époque Assistante de la Congrégation fit disparaître ce point noir en disant qu'elle achèterait le Stift avec ses deniers personnels et en ferait don à la Congrégation.

[…] Le 30 Juin, elle écrivit à Monseigneur DOUTRELOUP, Évêque de Liège, pour solliciter de Sa Grandeur l'autorisation de s'établir dans son diocèse. Elle écrivit aussi au Baron de LAMBERTS pour lui demander les conditions de la vente du Stift.

Ce fut le Baron qui répondit le premier, Le 5 Juillet, il écrivit qu'il consentait à nous céder son immeuble, moyennant 34 000 francs » dont 20 000 seraient payés le Jour même de la vente et les 14 000 de surplus dans 5 ans avec intérêt à 3 %.

Ces conditions étaient acceptables et Notre Révérende Mère s'empressa de répondre au Baron que si Monseigneur de Liège autorisait la fondation, il pouvait considérer l'affaire comme conclue.

La réponse de Monseigneur de Liège arriva le 6 Juillet et ne fut pas encourageante. La voici textuellement :

*Révérende Mère.*

*Vous me demandez à vous établir dans mon diocèse » à MUNSTERBILZEN. Savez-vous que cette localité est en plein pays flamand, qu'on n'y parle pas du tout le français ? Il me semble que cette circonstance rend votre projet impossible à réaliser pour l'école de la paroisse et presque impossible pour une Maison d'aliénées ; pour celle-ci il faut, en outre, obtenir l'autorisation du Gouvernement qui ne l'accorde pas très facilement.*

*Avant d'entrer plus avant dans l'examen de votre demande, je désire avoir votre réponse eu sujet des difficultés que je viens de vous signaler.*

*J'aime aussi à vous prévenir que si vous vous établissiez dans mon diocèse, je ne saurais vous permettre d'ouvrir un pensionnat ; ceux qui existent sont tellement nombreux que Je ne puis en admettre de nouveaux sans compromettre l'existence des anciens.*

*J'achève en ce moment une cure à Contrexéville ; Je rentrerai à Liège mardi prochain au soir, c'est là que j'attendrai votre réponse.*

*Agréez, Révérende Mère l'hommage de mon dévoué respect. +Victor Evêq. de Liège.*

Cependant, cette lettre ne déconcerta pas Notre Révérende Mère. Elle envisagea de nouveau la situation sous toutes ses faces, et compris qu’étant donnée la situation de MUNSTERBILZEN, aux confins de l'Allemagne et de la Hollande, le Stift pourrait devenir un poste d'observation et nous faciliter, plus tard, notre établissement dans ces deux dernières contrées ; qu'il fallait donc en faire l'acquisition, même quand nous ne pourrions y avoir qu'un externat, puisque les frais d'achat ne seraient pas à la charge de la Congrégation, et qu'à la rigueur les 3 ou 4 sœurs nécessaires à l'externat pourraient se suffire avec la rétribution de l'école, sinon les deux premières années, puisqu'il faudrait payer l'institutrice, du moins les années suivantes. Mais, à dire vrai, elle comptait bien que la Providence arrangerait toutes choses et que l'œuvre des aliénées ne serait pas longtemps sans s'établir.

Ainsi que Mgr DOUTRELOUP l'y invitait, elle fit part à Sa Grandeur des moyens qu'elle comptait prendre pour parer aux difficultés qu'il lui avait signalés, et le 22 Juillet, elle reçut de Mgr RUTTEN, supérieur des communautés religieuses du diocèse de Liège, la lettre suivante :

Très Révérende Mère,

*Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque me charge de vous répondre qu'après avoir de nouveau examiné votre projet de vous établir à MUNSTERBILZEN, il consent à vous donner l’autorisation nécessaire. Le projet, tel que vous l'exposez, n'est pas exempt de difficultés, mais celles-ci ne paraissent pas insurmontables.*

*Veuillez agréer, Très Révérende Mère Supérieure, l'hommage de mon respectueux dévouement en Notre-Seigneur.* M. RUTTEN Vic. Général.

Monsieur ERKENS était un prêtre de 42 à 45 ans, pieux, intelligent, plein d'ardeur et de zèle. On ne pouvait lui faire qu'un seul reproche : celui d'aller un peu trop vite en besogne. Depuis sa nomination à la cure de **MUNSTERBILZEN**, tous ses efforts avaient eu pour objet de faire de sa paroisse une des plus chrétiennes du Limbourg.

[…] Le rêve de Mr ERKENS, depuis sa nomination à la cure de MUNSTERBILZEN, avait été d'avoir des religieuses. Il s'était adressé, mais en vain, à plusieurs Congrégations. Aussi, lorsque le Révérend Père DESRIBES lui fit entrevoir la possibilité que notre Congrégation s'implantât dans sa paroisse, il ne cessa de prier et de faire prier les âmes les plus ferventes de la localité pour obtenir du Bon Dieu la réalisation de son projet favori.

Lorsqu'il eut causé avec Notre Révérende Mère, lors de son premier voyage en Belgique, son désir de nous avoir pour auxiliaires en devint plus grand, et il lui adressa lettres sur lettres pour hâter la solution qu'il souhaitait. Le 22 Juin, il lui écrivait sa crainte qu'un industriel qui avait visité le Stift en vue de l'acheter pour une usine, ne nous prévint auprès du Baron de LAMBERTS. “Vous comprenez mes angoisses, disait-il, car de pareils établissements démoralisent vite les ouvriers et ceux qui sont en contact avec eux. Plaise au Bon Dieu de détourner de ma paroisse un si redoutable fléau et de vous amener ici sans délai !" Notre Révérende Mère lui répondit que la fondation était acceptée en principe par Mgr Belmont et le Conseil d'administration et le bon curé lui adressa, par retour du courrier, une lettre où il laissait déborder toute sa Joie.

Dès ce moment, Mr ERKENS se mit complètement à la disposition de nos Mères pour leur fournir tous les renseignements qui pourraient leur être utiles et pour préparer les œuvres projetées. Un jour, il écrivait que, si nous nous décidions à arriver avant le mois d'octobre, il s'entendrait avec le bourgmestre pour congédier l'institutrice communale. Un autre jour, il disait qu'il avait fait sonder les dispositions du Gouvernement du Limbourg, au sujet de l'Asile pour femmes aliénées, et qu'elles nous étaient favorables. Il ajoutait que les Sœurs de St TROND mettraient à notre disposition un personnel flamand pour le service de cet Asile, et qu'enfin il nous procurerait une institutrice pour l'école et pour donner eux Sœurs des leçons de flamand.

Il fit lui-même des instances auprès de Mgr DOUTRELOUP, et quand, quelques semaines plus tard, Sa Grandeur le fit appeler à Liège, avant de prendre le train il courut à l’église, alluma un cierge devant chaque autel, envoya quérir Mademoiselle Hubertine HECKTEMANS et Mr SCHRONDE et les et leur enjoignit de rester en prière devant le St. Sacrement Jusqu'à son retour. Quand, après quelques heures, il rentra dans l'église, son visage était radieux et il entonna le Te Deum.

Tel était le prêtre dévoué que nos Sœurs devaient avoir pour soutien au début de la fondation.

Ce fut le 16 septembre 1895 que Mère Marie-Angéline SAIGNOL conduisit à MUNSTERBILZEN les Sœurs fondatrices : Mère Vitaline GISSET, Sœur Emérentienne VEDRINE, Sœur St Séverin GALLON et Sœur St Yves POURCHER, converse.

Il était 8 heures du soir lorsque nos sœurs arrivèrent à la gare. Mr ERKENS les y attendait et il les accueillit en ces termes : « soyez les bienvenues, mes Sœurs, vous que je considère déjà comme les anges gardiens de ma paroisse. » Comme il n’y avait rien de prêt au couvent, il les conduisit au presbytère, où elles reçurent l’hospitalité la plus cordiale. Trois d’entre elles y passèrent la nuit et les deux autres furent reçues dans la famille NEYT.

Le lendemain, les nouvelles venues prirent possession de l’ancienne abbaye.

[…] Ce même jour, nos sœurs allèrent se présenter au bourgmestre, Monsieur Léon de Matthys, neveu d’un des derniers Chanoines du Chapitre noble de MUNSTERBILZEN. Il les reçut avec bienveillance et leur promit sa protection.

Les premières impressions de nos sœurs furent des plus heureuses. Le 17 septembre, Sr Emérentienne écrivait : « ce matin, après déjeuner, nous avons visité notre abbaye et, pour ma part, je suis enchantée. Je trouve aussi l’église magnifique ; mais ce qui me touche profondément, c’est de voir prier les fidèles avec tant de ferveur. Oh ! Qu’il est doux de sentir que Dieu est aimé ! Aussi, ma révérende Mère, je puis vous dire en toute franchise que je suis déjà habituée. Je vous promets de me dévouer totalement aux intérêts de Notre-Seigneur. »

Nos Sœurs s’aperçurent vite qu’elles étaient sympathiques aux gens du village et la meilleure preuve qu’elles en eurent fut le départ de Melle KRONT, l’institutrice communale. Cette demoiselle n’ignorait pas que, depuis longtemps, les familles désiraient confier leurs enfants à des religieuses. Aussi, lorsqu’elle apprit que nous allions nous établir à MUNSTERBILZEN, comprenant que le vide se ferait dans son école, elle offrit sa démission. Comme on ne l’accepta pas, elle prétexta que son état de santé exigeait du repos, sollicita son congé et, peut-être sous l’influence de Mr le Curé, demanda que son intérimaire fût Melle Dorothée MOULKERS, l’institutrice que la communauté avait choisie pour diriger l’école libre. Sa demande fut agréée au grand contentement de nos sœur qui évitèrent ainsi une ennuyeuse concurrence.